

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 janvier 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA POLLUTION

LACS ÉRIÉ ET ONTARIO ET LE SAINT-LAURENT—DÉPÔT
DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE
INTERNATIONALE

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer maintenant le rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution du lac Érie, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent. Ce rapport est également publié à Washington aujourd'hui par le gouvernement des États-Unis.

Le rapport final représente l'aboutissement de six années d'un travail entrepris à la demande des deux gouvernements, qui ont invité la Commission, en octobre 1964 et de nouveau en 1969, à faire enquête sur l'étendue et les causes de la pollution dans ces eaux, de même que sur les endroits où elle se manifeste.

L'ampleur et la portée de ce rapport sont sans précédent. Il représente l'étude de pollution de l'eau la plus poussée qui ait été entreprise jusqu'ici. Il établit des lignes directrices dont s'inspireront les peuples du Canada et des États-Unis pour la période critique durant laquelle on s'attaquera au problème de la pollution dans les Grands lacs. Il apporte aussi une base importante pour l'action concrète déjà entreprise avec l'aide des rapports intérimaires que la Commission a présentés aux deux gouvernements pendant toute la période de l'étude.

• (2.10 p.m.)

La Commission mixte internationale affirme dans son rapport que:

(1) ces eaux sont gravement polluées des deux côtés de la frontière au préjudice des deux pays et dans une mesure qui cause du tort à la santé des personnes et aux biens.

(2) les eaux polluées s'étendent par toute la surface des lacs; les principales causes sont les déchets déversés dans les eaux limitrophes et dans leurs affluents par les municipalités et les industries;

(3) des mesures correctives sont requises d'urgence; elles sont exposées sous la forme de recommandations précises d'intervention de la part des deux gouvernements et de toutes les autorités responsables des deux pays. Des programmes sur lesquels on devra s'entendre en vue de réaliser les objectifs de qualité de l'eau sont énoncés dans le rapport. Ils ont pour objet de provoquer la baisse immédiate du contenu en phosphore des détergents, la mise en œuvre immédiate d'un programme énergétique de traitement des déchets municipaux et industriels et la réduction des déversements de phosphore dans ces eaux. Le rapport prévoit également des mesures visant à

remédier aux problèmes causés par les épanchements de pétrole, la présence de mercure et celle de substances radioactives et d'autres matières dangereuses.

Aux termes du rapport, la nécessité d'une action urgente se fonde sur la constatation que le lac Érié, particulièrement son bassin occidental, est dans un état avancé d'eutrophisation et qu'une eutrophisation accélérée se produit dans le lac Ontario.

Le rapport reconnaît que les gouvernements devront conclure des accords pour l'exécution des programmes, des mesures et des calendriers nécessaires à la mise en œuvre de ses recommandations. Il recommande que la Commission obtienne le mandat et les moyens de coordination et d'exécution nécessaires pour surveiller et contrôler la qualité de l'eau et pour réaliser efficacement les programmes de répression de la pollution. Enfin, la Commission mixte internationale recommande que le mandat d'octobre 1964 soit prolongé pour qu'elle puisse faire enquête sur la pollution dans le reste des eaux limitrophes de l'ensemble des Grands lacs et des eaux qui s'y déversent.

À la suite d'une réunion ministérielle canado-américaine tenue à Ottawa en juin dernier, des entretiens se poursuivent maintenant entre représentants des deux pays en vue d'une collaboration plus efficace pour le contrôle de la pollution et de la qualité de l'eau des Grands lacs.

La réunion de juin, où le Canada était représenté par des membres du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario, a mis sur pied un groupe de travail mixte Canada-États-Unis chargé d'examiner les moyens d'établir une base plus efficace de coopération dans la lutte contre la pollution dans les Grands lacs à la lumière des conclusions et recommandations que renfermerait le rapport final de la Commission mixte internationale tel qu'il est maintenant déposé.

Ce groupe de travail mixte s'est réuni à Washington en septembre et a organisé dix sous-groupes pour l'examen d'aspects particuliers du problème. Du côté canadien, une centaine d'experts de plusieurs ministères du gouvernement fédéral et de ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario sont à l'œuvre, ainsi qu'un nombre correspondant de leurs homologues des ministères fédéraux des États-Unis et des gouvernements des États des Grands lacs.

Le groupe de travail mixte fera rapport à une deuxième réunion ministérielle Canada-États-Unis sur la pollution dans les Grands lacs, qui est prévue pour une date ultérieure cette année. Les décisions prises à la deuxième réunion ministérielle formeront la base de programmes concertés fixant les objectifs à atteindre quant à la qualité de l'eau et déterminant les moyens de les réaliser. Ces programmes comporteront aussi l'engagement d'appliquer d'autres recommandations de la Commission mixte internationale et d'établir des rouages nouveaux et efficaces pour l'exercice des fonctions nécessaires de surveillance.